

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

INVESTISSEZ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

AVEC L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

13%

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

INVESTISSEZ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

AVEC L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Le nouveau cadre règlementaire issu de la loi « choisir son avenir professionnel » permet désormais aux entreprises de verser annuellement 13% du montant de leur taxe d'apprentissage à des organismes de formation professionnelle.

L'Université Clermont Auvergne est habilitée à percevoir ce solde.

En 2021 ce solde est à verser avant le 31 mai.

Pour verser votre solde et recevoir votre reçu libératoire une démarche 100% en ligne :

<https://api.dsi.uca.fr/paybag/registration/form/event/TA2021>

Soutenir l'UCA c'est :

- **Conforter** une offre de formation professionnelle diversifiée d'enseignement supérieur
- **Soutenir** une offre de proximité présente sur toute la région Auvergne et active dans la valorisation de ce territoire
- **Participer** à l'innovation pédagogique par la création de nouveaux contenus et l'acquisition de matériel en réponse aux besoins des entreprises.



550 accords avec des universités partenaires dans le monde.



Robot Kuka utilisé par les étudiants sur le master Automatique robotique de l'Eupi à Clermont-Ferrand.



Machine de découpe industrielle – Campus IUT Montluçon.



Conférences de l'IAE en 2020 avec des étudiants, des enseignants et des professionnels.



Le site de l'IUT d'Aurillac a accueilli la première promotion du DUT STID option cybersécurité en 2020.



Le site UCA du Puy-en-Velay labellisé "Campus Connecté" en 2020.